

# Une nounou en détention après la mort d'un bébé

**ENQUÊTE.** Après le décès, le 12 mars, d'un bébé dont elle avait la garde dans une crèche municipale de Paris, une auxiliaire de puériculture a été placée en détention.

**L'INFORMATION** n'avait pas fuité jusqu'à présent. L'auxiliaire de puériculture, placée en garde à vue le 16 mars après le malaise inexplicable d'un nourrisson dans une crèche de la ville de Paris ayant abouti à son décès quelques jours plus tard, a été placée en détention provisoire à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne).

Nadine\*, 38 ans, originaire de Brétigny-sur-Orge, a été incarcérée à l'issue de sa mise en examen pour des faits de violences volontaires sur mineur de 15 ans. Elle est soupçonnée d'avoir secouru le petit Alexandre\*, âgé de 5 mois, alors qu'elle en avait la charge, le mardi 10 mars, au sein de la crèche Lacépède (V<sup>e</sup> arrondissement). Un établissement dans lequel elle était employée depuis huit ans et où elle n'avait jamais rencontré le moindre problème.

Selon nos informations, cette spé-

cialiste de la petite enfance est revenue, au cours de son audition au sein de la brigade de protection des mineurs (BPM) de la police judiciaire, sur les circonstances de ce drame.

« Elle a notamment expliqué que, le mardi 10 mars, elle était en train de donner un biberon à cet enfant, relève une source proche de l'affaire. Ce bébé, pour une raison inexplicable, lui a échappé des mains et elle l'a rattrapé par un bras, lui occasionnant un choc important. » Nadine a encore indiqué qu'Alexandre en aurait eu le souffle coupé. Elle a alors « secouru énergiquement » l'enfant pour lui faire reprendre conscience, tandis qu'il faisait un malaise. L'auxiliaire de puériculture l'a ensuite remis dans son lit, mais ce der-

nier a, de nouveau, perdu connaissance. Constatant alors que l'état de santé de ce nourrisson se dégradait, un appel aux pompiers et au Samu a aussitôt été passé.

Conduit aux urgences pédiatriques de l'hôpital Necker dans le XV<sup>e</sup> arrondissement — alors que son pronostic vital était engagé et qu'il avait fait un arrêt cardiaque —, Alexandre succombe deux jours plus tard. Les médecins auraient relevé un traumatisme crânien ainsi que de graves lésions cérébrales sur la petite victime.

« Elle a tout sacrifié pour faire ce métier... souffle le père de Nadine. Depuis toute gamine, c'est ce qu'elle voulait faire. Nous n'en savons pas plus sur ce qui lui est reproché. Nous

venons juste d'avoir un permis de visite. Nous allons bientôt aller la voir. » De son côté, la mairie de Paris a indiqué que « l'enquête administrative déclenchée après la découverte des faits » était toujours en cours. « Mais une certitude apparaît déjà : il n'y a pas eu de dysfonctionnement au niveau du mode de fonctionnement de cette crèche, assure une source proche de la maire de Paris, Anne Hidalgo. Les résultats de l'enquête administrative sont attendus d'ici quelques jours. »

Sollicitée hier, l'avocate de l'auxiliaire de puériculture, M<sup>e</sup> Sabrina Goldman, a incité à « la plus grande prudence dans cette affaire ». « Le placement en détention provisoire de ma cliente n'est pas le reflet de ce dossier », a-t-elle encore précisé.

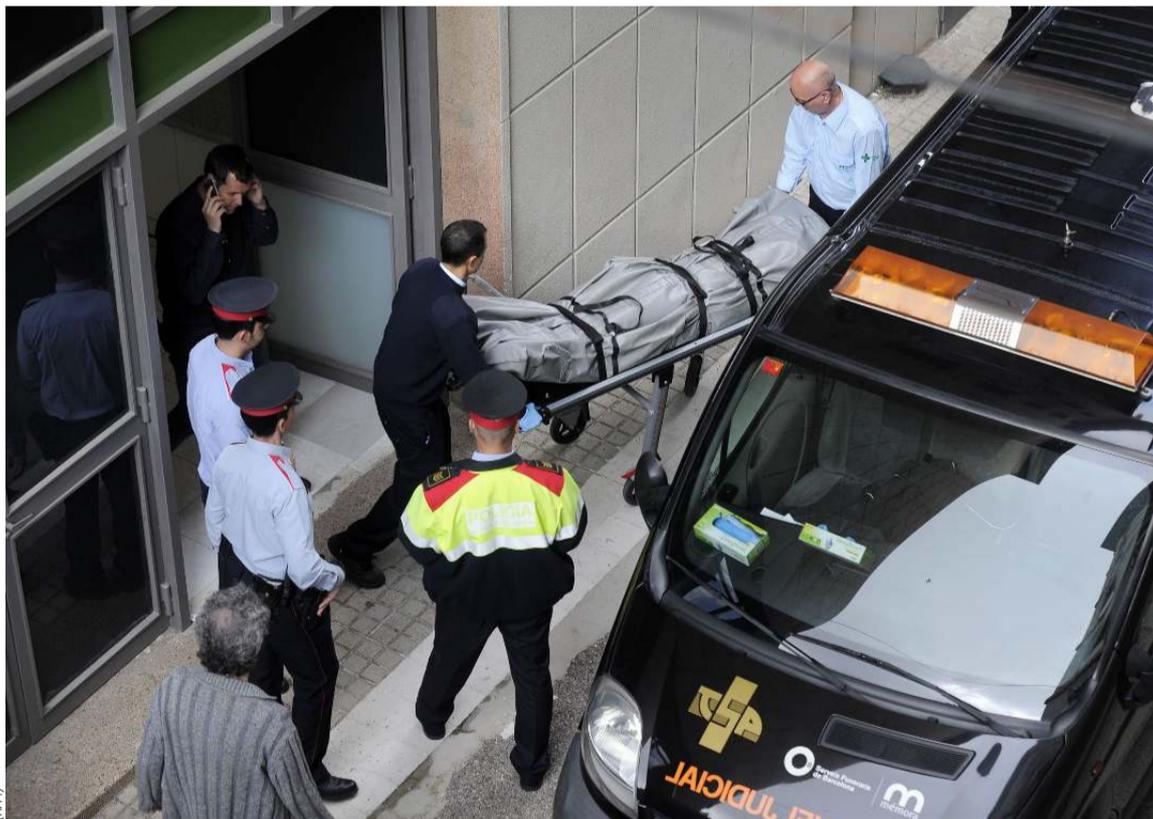
STÉPHANE SELLAMI

\* Les prénoms ont été modifiés.

« Elle a tout sacrifié pour faire ce métier »

Le père de Nadine

## ■ L'INFO EN IMAGE



## Terreur au collège à Barcelone

**Barcelone (Espagne), hier midi.** Le corps d'un professeur de sciences sociales, tué vers 9 h 15 par un collégien de 13 ans, est évacué du lycée-collège comptant 500 élèves, dans un quartier habité par la classe moyenne de la capitale catalane. Entré en classe avec une arbalète et un couteau, l'adolescent a aussi blessé quatre autres personnes, deux enseignantes et deux élèves qui, hier soir, étaient hors de danger. L'enseignant tué par l'adolescent se trouvait dans la classe d'à côté et, alerté par les cris de terreur des collégiens témoins de ces agressions, il était sorti voir ce qui se passait. Maîtrisé par un professeur de sport avant l'arrivée de la police, le collégien, sans doute victime de troubles psychotiques, a été hospitalisé en unité de psychiatrie.

## Les trafiquants de drogue du dimanche sous les verrous

**ILS N'ACTIVAIENT** leur trafic de stupéfiants entre l'Espagne et la France que le dimanche, pensant être plus tranquilles ce jour-là. Et, pourtant, c'est bien dimanche matin qu'ils ont tous été interpellés, notamment dans une maison du quartier de la Martelle à Montpellier (Hérault). Du chef de réseau aux « nourrices » qui cachaient la drogue chez elles, en passant pas les lieutenants du patron du trafic, au transporteur qui ramenait la drogue de la province de Gérone, au nord-est de l'Espagne. Treize personnes sont en garde à vue à Montpellier, où l'enquête, ouverte en 2014, vient d'aboutir au démantèlement complet d'un trafic qualifié d'important par le procureur. Les perquisitions ont permis de saisir 30 kg d'herbe de cannabis, 300 g de cocaïne et 43 000 € en numéraire, ainsi que deux armes, un kalachnikov et un Uzi.

## Une enseignante devant un conseil de discipline

**Limoges (haute-Vienne),** De notre correspondant **UNE PROFESSEUR** d'allemand exerçant au lycée Renoir de Limoges (Haute-Vienne) va passer ce matin, à partir de 9 heures, en conseil de discipline. Elle est accusée par dix-sept élèves de 1<sup>re</sup> ayant cosigné une lettre et deux fédérations de parents d'élèves d'avoir notamment souhaité que des « chars allemands débarquent à Limoges » pour mater les élèves indisciplinés. Le conseil peut prononcer une éventuelle sanction, allant du simple avertissement à la révocation. L'enseignante a d'ores et déjà contre-attaqué sur le terrain judiciaire et déposé une main courante pour propos mensongers et diffamation. « Je n'ai jamais dit ça. Je suis sonnée d'un tel acharnement contre moi. Il s'agit d'une injustice. On n'arrive pas en fin de carrière pour sortir des inepties pareilles alors que j'ai justement des origines juives », a réagi l'enseignante.

FRANCK LAGIER

## En bref

■ **SIX JEUNES HOMMES** de l'agglomération du Havre ont été mis en examen pour des vols de parfums et produits de luxe estimés à quelque 150 000 €, a-t-on appris hier auprès de la gendarmerie de Seine-Maritime. Connaissant la signalétique des marchandises, ils s'attaquaient aux conteneurs de zones industrielles. Quatre d'entre eux ont été écroués et les deux autres placés sous contrôle judiciaire.

■ **VICTIME D'UNE RIXE**, un homme d'une vingtaine d'années a été grièvement blessé dimanche soir à coups de machette, dans le quartier des Pradettes à Toulouse (Haute-Garonne). Un autre homme blessé dans la rixe s'est présenté à l'hôpital. Un suspect a été interpellé quelques heures plus tard et était auditionné hier par la police.

## Le détenu accuse des surveillants de violences

**LES COUPS** auraient fusé alors qu'il était au sol, nu, et face contre terre. Younesse B., un braqueur incarcéré à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne), a porté plainte vendredi dernier contre X pour violences aggravées par personne dépositaire de l'autorité publique. Selon la plainte déposée au parquet d'Evry, que nous avons pu consulter, plusieurs surveillants affectés au quartier disciplinaire (QD) l'auraient roué de coups le 22 mars dernier après l'avoir surpris en possession d'un téléphone portable.

Les faits se seraient déroulés vers 15 h 30 juste après le retour de promenade. « Selon les déclarations de mon client, il aurait été fouillé à nu alors qu'il s'appretait à regagner sa

cellule. En découvrant qu'il avait un téléphone portable sur lui, les surveillants présents l'auraient alors plaqué au sol, et pendant que certains lui agrippaient les membres, un ou plusieurs autres l'auraient frappé à plusieurs reprises dans le dos. Mon client les a suppliés de cesser, d'autant qu'il est traité pour des troubles cardiaques », raconte M<sup>e</sup> Olivier Arnod, l'avocat de Younesse B., en précisant que le détenu n'a rien à gagner à inventer une telle histoire.

### Pincements discaux sur cinq lombaires

A son conseil, Younesse B. a confié avoir rapidement demandé à subir un examen médical, mais ce n'est

que deux jours plus tard qu'un premier médecin lui aurait rendu visite, lui administrant du paracétamol, sans pour autant établir de certificat. Se plaignant de douleurs au dos, il passe finalement une radiographie le 3 avril dernier, l'examen révélant des pincements discaux postérieurs sur cinq lombaires. « Il paraît difficile d'envisager qu'il se soit ainsi frappé dans le dos lui-même. Par ailleurs, ce n'est pas non plus le résultat d'une bagarre avec un codétenu, car au QD, les prisonniers vivent séparés », souligne François Korber, de l'association Robin des lois, qui aide le détenu dans ses démarches.

Contactée, l'administration pénitentiaire se refuse à tout commentaire en raison de la procédure judiciai-

re en cours. Une source proche du dossier affirme néanmoins « que les gestes professionnels nécessaires ont dû être effectués car le détenu a refusé de se laisser fouiller malgré une grosse suspicion de possession d'un téléphone portable, suspicion qui s'est d'ailleurs confirmée ». Condamné à quinze ans de réclusion en novembre 2013 par la cour d'assises de Nanterre pour la prise d'otage et le braquage à main armée d'un boucher de Saint-Denis, qui n'était autre que son oncle, Younesse B. se trouvait au quartier disciplinaire pour des faits identiques de possession de téléphones portables en détention. Il est incarcéré dans l'attente de son procès en appel.

THIBAUT RAISSE